## La Caf du Var et les tuteurs moraux

AVRIL 2025 PRÉSENTÉ PAR JOELLE ZURLETTI POLE APPUI PARTENAIRES





Fin mars, la Caf du Var change d'adresse : cap sur le quartier de La Loubière !

Retrouvez nous au 75 chemin de La Loubière à Toulon.



Notre nouvelle adresse postale : CAF DU VAR TSA 51369 83083 TOULON CEDEX

... NOUVEAU LIEU, NOUVEAU LIEN



## Informations utiles

Fin mars, la Caf du Var change d'adresse : cap sur le quartier de La Loubière !

## LA CAF DÉMÉNAGE. Notre nouvelle adresse postale : **Retrouvez-nous CAF DU VAR** au 75 chemin **TSA 51369** de La Loubière à Toulon 83083 TOULON CEDEX www.caf83-partenaires.fr ... NOUVEAU LIEU, NOUVEAU LIEN

## Présence territoriale de la Caf

#### Maintien de l'offre d'accueil de la Caf du Var sur le département à travers :

- 3 accueils Caf à Toulon, Draguignan et Fréjus, en flux et en rendez-vous
- ✓ 3 points d'accueil sur rendez-vous dans les locaux de nos partenaires : les locaux de la Cpam à Brignoles et à La Seyne sur mer et les locaux de la France services à la Garde
  - Un partenariat avec France Travail pour l'organisation des rendez-vous des droits et des devoirs pour les nouveaux allocataires du RSA (Dispositif VIT)
- ✓ 30 France services réparties sur tout le département (dont l'itinér@nt France Services qui couvrira l'ensemble du territoire du Massif des Maures)



## Le nouveau site web dédié aux partenaires de la Caf du Var





**Evolutions réglementaires** les déclarations trimestrielles Rsa et Prime d'activité préremplies

### Généralisation des ressources préremplies en RSA et Prime d'Activité

À compter du 1<sup>er</sup> mars 2025, les démarches de déclarations de ressources trimestrielles RSA et Prime d'Activité se simplifient pour les allocataires.

Sur le même principe que les déclarations de revenus auprès des impôts, les déclarations trimestrielles seront en partie préremplies.

Les revenus affichés seront récupérés directement auprès des employeurs et des organismes sociaux versant des prestations (Assurance maladie, France Travail, Caisse retraite ...).

Une déclaration trimestrielle en deux étapes avec la possibilité en début de téléprocédure de faire un signalement si l'usager constate une erreur dans la récupération de ses ressources.



Un trimestre de référence reculé à M-2 à M-4 au lieu de M-1 à M-3



- Les revenus (en montants nets sociaux) issus du DRM sont pré-alimentées lors de la déclaration trimestrielle RSA, Prime d'activité,
- Si l'allocataire ou le tuteur (connecté sur le dossier de son protégé) est en désaccord avec un ou plusieurs montants issus du DRM, il peut créer un signalement qui sera transmis à une cellule expertise mutualisée.





### **COMMENT FAIRE UN SIGNALEMENT ?**







- Soit via le site mesdroitssociaux.gouv.fr
- Soit via le caf.fr par le module signalement est
- intégré à la DTR et vient se positionner en début de téléprocédure.

Depuis le caf.fr

L'accès au module signalement est intégré à la DTR et vient se positionner à la fin de l'étape « Mes ressources préremplies »



**REMARQUE:** Il est important d'inciter l'allocataire à faire son signalement via le caf.fr afin que celui-ci soit suivi par notre organisme et pris en compte pour le calcul de ses droits.



### LE RETOUR DU SIGNALEMENT





Tant que le signalement n'est pas résolu, c'est le montant rectifié par l'allocataire qui fait foi et qui est utilisé dans le calcul de la prestation (en lieu et place du montant récupéré au Dispositif de Ressources Mutualisé)



## Les impacts sur la déclaration trimestrielle

### En résumé





Les demandes de RSA et Prime d'activité sont concernées seulement par le changement de trimestre de référence.

Lors de la demande en télépro, les revenus ne sont pas récupérés et affichés. L'allocataire continue à déclarer la totalité de ses revenus sur le mois de perception

## Zoom La déclaration trimestrielle papier

- La déclaration de ressources papier reste inchangée pour les allocataires connus :
  - > Auto-entrepreneur
  - Travailleur indépendant depuis mois de 2 ans
  - Gérant salarié
  - Artiste auteur

Si ces allocataires déclarent leurs revenus en format papier, ils devront déclarer la totalité de leurs ressources.

- Les autres allocataires recevront la nouvelle déclaration trimestrielle complémentaire :
  - seuls les revenus non récupérés devront être déclarés (pension alimentaire...)



La téléprocédure est à privilégier. L'envoi de la déclaration papier n'est pas automatique dans toutes les cafs.

## Les revenus en RSA/PPA

Parmi les ressources à prendre en compte certaines sont récupérées automatiquement et d'autres doivent être déclarées par l'allocataire.

Les revenus absents dans cette liste sont récupérés et pré- affichés en première partie de la déclaration

Zoom

Cocher "Aucune ressource sur ces 3 mois".
cocher "Aucune ressource sur ces 3 mois".
cocher "Aucune ressource sur ces 3 mois".
Þ
•



- Le montant brut des loyers perçus (logement, terrain, parking) sans déduction des charges locatives ou charges de remboursement au titre de l'acquisition du bien (capital et intérêts)
- Le montant du loyer
   correspondant à la quotepart détenue par vous ou
   une personne de votre foyer
   au sein de la SCI (Société
   Civile Immobilière)
- Les sommes d'argent non placées perçues au titre d'un héritage ou gains de jeu
- Les revenus des capitaux placés(intérêt, dividende,plus-value etc).
- Ils sont à déclarer le mois de leur perception (voir rubrique argent placé)



Si un revenu, devant être récupéré, n'a pas été préaffiché, alors l'allocataire doit le déclarer via un signalement.

### Bonnes Pratiques

## **Parcours usagers particuliers**

#### 1. Les travailleurs indépendants de moins de deux ans et auto entrepreneurs:

- outre que leurs revenus d'activité ne sont pas récupérés à la source (la déclaration de revenus d'activité se réalise dans la 2<sup>ème</sup> partie de la DTR)
- leurs revenus Indemnités journalières ne seront pas pré remplies avant 2026. Dans ce cas, ils doivent faire systématiquement un signalement dès lors qu'ils perçoivent des IJ pour ajouter cette ressource à leur DTR.
- **2. Les frontaliers:** les revenus perçus à l'étranger, qui ne peuvent pas être récupérés au DRM, doivent être déclarés dans la deuxième partie de la DTR (partie déclarative: l'usager n'a pas à réaliser de signalement)
- **3. Les CESU:** théoriquement ces derniers ont bien les salaires pré remplis en général. Mais, leurs salaires peuvent être déclarés tardivement par les employeurs et donc ne pas figurer dans la DTR pré remplie.

Par ailleurs, lorsqu'elles sont pré remplies, les ressources apparaissent comme issues d'un SIRET URSSAF.

Si besoin de corriger les données préremplies, par exemple car une des ressources fait l'objet d'un retard de déclaration, l'allocataire doit remplacer le montant rattaché au SIRET URSSAF par le total des salaires versés par des particuliers employeurs (en conservant le SIRET URSSAF).

#### Bonnes Pratiques

#### **C**ertaines ressources ne doivent pas être déclarées en RSA ET PPA

#### Certaines ressources ne doivent pas être déclarées en RSA et en PPA

#### 2/2

- L'allocation versée aux lycéens de la voie professionnelle,
  - L'allocation interstitielle versée par l'Agence de service et de paiement (Asp),
  - Les pensions alimentaires d'un montant inférieur ou égal au seuil fiscal d'exigibilité d'un justificatif par le débirentier,
  - Les indemnités de service civique du conjoint, concubin, pacsé,
  - L'aide à la mobilité versée par France Travail
  - Allocation d'entretien versée par l'Ase aux tiers digne de confiance,
  - La majoration attribuée aux bénéficiaires des dispositions du 3° de l'article D. 712-15 du code de la sécurité sociale ou du 3° du V de l'article 6 du décret n° 60-58 du 11 janvier 1960 modifié relatif au régime de sécurité sociale des agents permanents des départements, des communes et de leurs établissements publics n'ayant pas le caractère industriel ou commercial;
  - La majoration de la pension d'invalidité attribuée en application de l'article L. 133-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre
  - La majoration de la pension d'invalidité attribuée en application du règlement du Conseil de la protection sociale des travailleurs indépendants approuvé par l'arrêté prévu à l'article L. 632-3 du code de la sécurité sociale
  - Les libéralités : "La libéralité est un acte juridique à titre gratuit par lequel une personne s'engage à procurer un avantage à une autre personne sans contrepartie. Elle est définie à l'article 893 du Code civil "
  - Le Convat d'engagement jeune : l'allocation versée à l'enfant à charge d'un foyer Rsa n'est pas prise en compte dans le calcul du Rsa de ses parents ;
  - L'allocation personnalisée de retour à l'emploi,
  - La prestation de compensation (PCH) adulte ou enfant.
  - l'allocation compensatrice
  - L'allocation personnalisée d'autonomie
  - L'allocation de recueil provisoire
  - la majoration pour tierce personne (adulte)
- La prestation complémentaire pour recours à tierce personne (PCRTP)
- La majoration spéciale pour assistance d'une tierce personne attribuée aux bénéficiaires d'une pension d'invalidité pour couvrir les frais correspondants à une aide dans la vie quotidienne et les prestations assimilées (la prestation complémentaire pour recours à tierce personne, les majorations pour assistance d'une tierce personne destinées aux fonctionnaires et agents des collectivités locales, aux militaires invalides, aux indépendants)
- L'allocation journalière d'accompagnement d'une personne en fin de vie servie par la Cnam
- Les prestations en nature dues au titre de l'Assurance maladie Atou aide médicale,
- L'allocation de remplacement pour maternité,
- L'indemnité en capital due à la victime d'un At,
- La prime de rééducation et le prêt d'honneur dus au titre d'un At,
- Les remboursements de frais funéraires dus au titre de l'At,
- Le capital décès servi par un régime de Sécurité sociale ou France Travail,
- Les secours et les aides financières dont le montant ou la périodicité n'ont pas de caractère régulier, ainsi que ceux et celles affectés à des dépenses de l'ère nécessité ou concourant à l'insertion notamment dans les domaines du logement, des transports, de l'éducation, de la formation et de la culture (ex : allocation mensuelle d'aide à l'enfance, aides aux frais associés à la formation : AFAF...), hors revenus des CACAS.
- L'Aide à la garde d'enfants pour parents isolés (Agepi).
- L'Allocation pour la diversité dans la fonction publique,
- Les bourses versées par l'Etat ou les collectivités locales sauf si de nature imposable,
- Indemnités ou gratifications versées par les entreprises à des étudiants dans le cadre de stages obligatoires.
- Gratifications ou dédommagements au titre du bénévolat,
- Les indemnités, l'allocation de vétérance, les prestations de fidélisation et reconnaissance servies aux sapeurs-pompiers volontaires,
- Les soldes, accessoires et primes des réservistes militaires au titre de leur engagement (loi n° 99.894 du 22/10/1999),
- Les aides servies au titre des fonds d'aide aux jeunes en difficulté (exemple : allocation de recueil provisoire versée dans le cadre du contrat jeune majeur),
- L'aide spécifique en faveur des conjoints survivants de nationalité française des membres des formations supplétives,
- 📱 La rente viagère (allocation de reconnaissance) servie aux rapatriés anciens membres des formations supplétives et assimilés (harkis),
- L'allocation différentielle du fonds de solidarité en faveur des anciens combattants d'Afrique du Nord,
- Les mesures de réparation pour les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites,
- Les aides financières en reconnaissance des souffrances endurées par les orphelins dont les parents ont été victimes d'actes de barbarie durant la 2ème guerre mondiale,
- Indemnités dans le cadre de la réparation d'un préjudice,
- Indemnisation versée par le Fonds de Garantie des victimes des actes de terrorisme et d'autres infractions,

Si l'usager souhaite déclarer un revenu ne faisant pas partie de cette liste, il faut le prendre en compte

## Evolution de l'offre tuteur moral

## Tuteurs moraux : nouvelles fonctionnalités en ligne

#### Le contexte :

Jusqu'à présent, à l'exception de quelques téléprocédures, le tuteur moral ne peut pas réaliser de démarches en ligne pour le compte de son protégé.



Depuis janvier 2025, ce nouveau service permet, <u>via la création d'un compte « tuteur moral »</u>, d'accéder à de nouvelles démarches en ligne (en fonction de la nature de la mesure de protection).



Cette évolution permet aux tuteurs moraux connectés à leur tableau de bord depuis l'espace Mon compte partenaire :

- D'accéder à un module de recherche de son protégé,
- · De visualiser les informations le concernant,
- De pouvoir transmettre un jugement de tutelle,
- De pouvoir mettre à jour les données bancaires utiles à la gestion de la mesure de protection,
- De pouvoir accéder au dossier du protégé afin d'effectuer les démarches en son nom (en fonction de la nature de tutelle),
- De pouvoir ajouter un protégé dans son portefeuille, et transmettre les justificatifs attendus par la Caf.

## Tuteurs moraux : nouvelles fonctionnalités en ligne

Rappel : Depuis l'espace professionnel sur le Caf.fr, après s'être identifié sur son compte partenaire, le tuteur moral accède en fonction de ses habilitations, à l'ensemble des offres disponibles.



#### Connexion à mon compte partenaire



#### Puis accès à mon espace tuteur



## Tuteurs moraux : nouvelles fonctionnalités en ligne

Le tuteur a également la possibilité d'accéder au dossier de son protégé depuis son compte professionnel :

Depuis son espace partenaire, au clic sur « Accéder au dossier ».

Accès à l'espace
«Mon compte», de son protégé

31					
resti	ations concernées par la tutelle, la cur ilitation :	atelle renforcée	ou le jugement		
outes	sprestations				
Tran	ismettre une décision				
<b>O</b> In	nformations bancaires				
/ous (	pouvez consulter le dossier de votre pro	ntégé	Accèder au dossier		

						Tempeor fulteur
Aon compte						Constant of the local division of the local
	BENOIT					
	MES PAIEMENTS ET MES DROTTS		^	MON PROFIL		
	If my a part to paintent effected	Mes passenants at doits	>	Je turs divorce: depuis le 26 janvier 2005		
	aur votre compte	Mes attestations	•	Zai une activité salatiée depuis le 2 Januar 1986		
	Man quotient familial (). 11034	Mes restources	- 5.	Mon advesse		
	10kbarger mon reter	t de compte de seglembre -		BATIMENT 3 RESIDENCE LA MANAGE 29 RUE AXES GUESOE		
	A Contraction of the second se			34089 MONTPELLIEN PRANCE		
	MES DEMARCHES		*	Consultan ou modifier		
		×				
	E'o 2	0 3	)	Density Carbon on the connects		
				concernant was allocations.		
	Suore Dech mes damantes un chan	personal Simular public personal salar preside	tuandier Ann	Contactor was Call		
	LA CAF MINFORME		^	-		
	fin'y a pas d'actualité			<u>10</u>		
				Moin par mois, les dates à retenie		
				Mon agenda		

#### ÉVOLUTION DES DÉMARCHES EN LIGNE

Le bloc recherche :

Depuis son tableau de bord, le tuteur moral accède au bloc de recherche qui lui permet de rechercher ou d'ajouter son protégé. Le tuteur moral accède à l'ensemble des offres disponibles en fonction de ses habilitations.





#### ÉVOLUTIONS DES DÉMARCHES EN LIGNE

### LE BLOC DE RECHERCHE DU PROTÉGÉ

Les informations principales relatives au protégé sont affichées sous le bloc de recherche. La rubrique "votre protégé" permet d'accéder à son dossier et aux procédures "transmettre une décision" et "transmettre un Rib



#### ÉVOLUTIONS DES DÉMARCHES EN LIGNE



LA TRANSMISSION DU JUGEMENT DE TUTELLE





### ÉVOLUTIONS DES DÉMARCHES EN LIGNE



Le tuteur joint les justificatifs et les transmet en cliquant sur joindre et continue la procédure. La page de fin informe le tuteur que le document a bien été transmis et qu'un accusé de réception sera envoyé sur l'adresse mail mentionnée. Il clique sur Terminer.





#### ÉVOLUTIONS DES DÉMARCHES EN LIGNE







## Les fonctionnalités de l'offre tuteur moral pour les tutelles 4

Les tutelles concernées Les démarches possibles

Les téléprocédures accessibles

Le protégé sous tutelle moral 4





Les tutelles concernées





### 4 MORALE >LES TUTELLES >LES CURATELLES Les fonctionnalités de RENFORCÉES TUTELLE l'offre tuteur moral pour les tutelles 4 LES JUGEMENTS **D'HABILITATION** FAMILIALE

NB : Les personnes protégées sous tutelle morale 4 <u>ne sont pas autorisées</u> à agir sur leur propre dossier.





Les démarches possibles





ÉVOLUTIONS DES DÉMARCHES EN LIGNE

Cette évolution va permettre aux tuteurs moraux 4 de pouvoir accéder au dossier du protégé afin **d'effectuer les démarches** en son nom et accéder ainsi à certaines téléprocédures.





#### ÉVOLUTIONS DES DÉMARCHES EN LIGNE

### LA CONNEXION AU COMPTE DU PROTÉGÉ

Au clic sur le bouton [Accéder au dossier] le dossier du protégé s'ouvre côté « Mon compte Allocataire».







### Offre tuteur moral 4

### ÉVOLUTIONS DES DÉMARCHES EN LIGNE

32

### LA CONNEXION AU COMPTE DU PROTÉGÉ

Côté protégé Les alertes sont accessibles au tuteur moral 4 (DTAAH, DR annuelles, DR AL, AVI (Avantages vieillesse et invalidité).



Le tuteur moral peut suivre ses démarches



#### ÉVOLUTIONS DES DÉMARCHES EN LIGNE

33

### LA CONNEXION AU COMPTE DU PROTÉGÉ

Autre évolution : Le bouton « Mes dossiers » permet au tuteur de naviguer sur ses différents dossiers de son protégé au cas il s'agit d'un multi affilié.





Les démarches en ligne accessibles par le tuteur moral 4





#### LES DÉMARCHES EN LIGNE ACCESSIBLES AU TUTEUR MORAL 4

Déclarer les ressources trimestrielles AAH Déclarer les ressources annuelles et Accéder à la demande d'aide au logement en ligne

Déclarer les changements de situation

Accéder à la demande d'allocation journalière du proche aidant (Ajpa) en ligne

Accéder à la déclaration d'Avi (Avantage Vieillesse Invalidité)

Accéder à la demande de Complément de Mode de Garde

#### Comme pour les tuteurs physiques :

- L'accusé de réception est adressé au tuteur moral.
- Le nom de l'organisme de tutelle est mentionné sur le Pdf.
- Le nom de l'organisme de tutelle est mentionné sur la pièce à destination du Gestionnaire conseil.



U

R

Μ

0

Ρ

E

Le protégé sous tutelle morale 4





### LE PROTÉGÉ SOUS TUTELLE MORALE 4

#### DES DÉMARCHES LIMITÉES

- Il se connecte avec son Nir et son mot de passe et accède à des fonctionnalités restreintes.
- Il n'a pas accès "aux alertes" et à "Suivre mes démarches"

alités	Aides et démarches	Ma Caf	Le magazine Vies de Famille			
ompte						
		BEI	IV NIMALI			
		ME	S PAIEMENTS ET MES DRO	ITS	^	MON PROFIL
			Mon dernier paiement	Mes paiements et droits	>	Je suis isolé depuis le 4 juillet 2010.
			₩ 26/10/2023	Mes attestations	>	Jai une activité salariée depuis le 5 septembre 2009.
			∠0,13 € Voir le détail >	Mes ressources	>	Mon adresse: 4E ETAGE
			* Versé à un tiers			BATIMENT C4 RESIDENCE SAINT GEORGES
		Mon	quotient familial (): 286 Télécharper ma demière	E Télécharper mon rele	vé de	34070 MONTPELLIER ERANCE
			attestation	Compte de novemb	xe	Mon adresse courriel : à renseigner
		ME	S DÉMARCHES		^	Mon téléphone : à renseigner
				200		Consulter ou modifier
			0	Ě		D
				60		Besoin d'aide ou de conseils concernant vos allocations,
			Déclarer un changement	Simuler ou demander une prestation		Contacter ma Caf
		LA	CAF MINFORME		^	
		II n'y	a pas d'actualité.			

Il ne peut que consulter ses ressources : annuelles, trimestrielles Rsa / Ppa / Aah et ressources aide au logement (pas de modification possible).

Accueil Actualités	Aides et démarches	Ma Caf Le magazine Vies de Famille	
Accueil > Mon compte >	Mes ressources		
		MES RESSOURCES	
		CONSULTER	
		Mes ressources annuelles	Consulter
		Mes ressources trimestrielles Rsa et Prime d'activité	Consulter
		Mes ressources trimestrielles Aah	Consulter
		Mes ressources Aide au logement	Consulter
uvez nous contact	er	Nous sommes toujours joignables	



#### LE PROTÉGÉ SOUS TUTELLE MORALE 4

### LA RÉINITIALISATION DU MOT DE PASSE DU PROTÉGÉ SOUS TUTELLE MORALE 4

Rappel : actuellement, sur les dossiers des personnes qui ne sont pas sous tutelle, la réinitialisation du mot de passe est adressée au responsable du dossier.



CATTI Ola Spartement 118 Biodence Harmonia Verde Bat C1 102 BIOS AVENUE ETIENNE MEHRA. RO70 MONTPELLIER	O MME		
	Etat civil		
NU Identification personne	Nom KHAYATTI	Prénom(s) BADIA	n.i.r. 2 58 0:
Données personnelles Démarches	Code validité Identifié SNGI	Certification SN0I Immatriculation SANDIA	Date of observicion
Demarches	Date de naissance 05/02/1958	Lieu de naissance FES	Pays de naissance MAROC
Logement			
Logement Ressources retenues Assiette Patrimoine	Coordonnées de contact		Mot de passe
Logement Reasources retenues Assiette Patrimoine Procédure d'urgence K Reasources DRM	Coordonnées de contact Yelighere portable 06 é	0	Mot de passe Vous pouvez inciter l'usager à demander son code de vérification par SMS ou mail depuis le Cal.fr.
Logenient Hesources eterines Assiste Partmoine Procéduré d'ugence A Ressources DRM A Ressources DRM	Coordonnées de contact Téléphone portuble 06 é Téléphone fixe 01 é Ereal	0	Mot de passe Vous pouvez inciter l'usager à demander son code de vérification par SMS ou mail depuis le Caf.fr. Courrier - Caf.fr  Courrier - SVI  Courrier
Logeneet Assiste Assiste Pasimonie Pasimonie Massources CRM Ressources CRM	Coordonnées de contact Téléphone portable 06 é Viléphone fise 01 é Errail tromo 1@yopmail.com		Mot de passe Vous pouvez inciter l'usager à demander son code de vérification par SMS ou mail depuis le Caf.fr. Courrier - Caf.fr Courrier - SVI Voulez-vous envoyer un courrier à l'adresse suivante ? APPARTEMENT 118 RESIDENCE HARMONIA VERDE BAT C1 102

38



Côté protégé

### Offre tuteur moral 4

#### LE PROTÉGÉ SOUS TUTELLE MORALE 4



Avant l'évolution, le gestionnaire devait adresser le code de vérification au tuteur via le caf.fr. Il était fait mention de la tutelle morale 4.



- Avec l'évolution, il n'est plus indiqué au gestionnaire que l'usager est sous tutelle morale 4.
- L'agent est encouragé à inciter le protégé à faire sa demande de réinitialisation depuis Caf.fr.
- S'il souhaite recevoir le courrier pour la réinitialisation du mot de passe, celui-ci est envoyé directement à l'adresse connue sur son dossier.







L'accès au compte du protégé pour le tuteur moral autre que 4





#### OFFRE TUTEUR MORAL 5, 6 et 8

#### ACCÈS AU COMPTE DU PROTÉGÉ.

### ACCÈS AU COMPTE DU PROTÉGÉ :

Les tuteurs moraux 5, 6, et 8 sont plus majoritairement dans "l'aide et l'accompagnement" que dans le "faire à la place". Ils peuvent donc consulter le dossier de leurs protégés mais **ne peuvent pas** réaliser de démarches en leurs noms.

Toutefois, les tuteurs moraux 5,6 et 8 ne peuvent pas visualiser les coordonnées de contact du protégé ni celles du conjoint.





#### OFFRE TUTEUR MORAL 5, 6 et 8

### ACCÈS AU COMPTE DU PROTÉGÉ.

#### ACCÈS AU COMPTE DU PROTÉGÉ

Un tuteur moral profil 5, 6, et 8 ne peut pas déclarer les ressources de son protégé. Il peut simplement les consulter.

ır	Allocataires -	, <b>O</b> Version contrasté	ie			O           Ma Caf - 45	Courriers	°∫∙	() Déconnexion	Q
Accueil	Actualités	Aides et démarches	Ma Caf	Le magazine Vies de Famille					Reveni l'espace t	ir à uteur
Accueil >	Mon compte > N	Aes ressources								-
	$\sim$	MES RESS	OURCES	;						
s au		Votre mesure de Seul l'allocataire	protection ne peut réaliser	vous permet pas de déclarer les ressources de votre l cette démarche.	Protégé.					
		CONSULTER								
		Mes ressources ar	nnuelles			Consulter				
		Mes ressources tri	imestrielles R	sa et Prime d'activité		Consulter	1			
		Mes ressources tri	imestrielles A	ah		Consulter				
		Mes ressources Ai	ide au logeme	nt		Consulter	IJ			





### ACCÈS AU COMPTE DU PROTÉGÉ.

### ACCÈS AU COMPTE DU PROTÉGÉ

Rubrique "Mes démarches", le tuteur moral profil 5, 6 et 8 consulte l'ensemble des démarches de son protégé mais ne peut pas transmettre des documents.

Si le tuteur moral autre que 4 souhaite transmettre un document, une fenêtre pop up va l'informer que cette démarche ne peut être réalisée que par l'allocataire.

Il pourra simplement accompagner son protégé dans la démarche,.





Le protégé sous tutelle moral, autre que 4





#### OFFRE TUTEUR MORAL 5, 6 et 8

#### LE PROTÉGÉ SOUS TUTELLE MORALE "AUTRE QUE 4"

0.0	& MES ALERTES		MON	PROFIL A
	Revenu de solidanté active : Pour ce connaître vos ressources trimestial vite.	éculer vos droits, naus avons becon d les, Merci de hous les déclarer au plus	Jenus Jenus	isolee depuis le 15 juiter 1990. sens activite depuis le 1
$\checkmark$	Advantion Adulte Handicope Provide connective you responses transmet	elculer vos droits, nous avons becon les Marci de nous les déclarer au plus	Monac	2022 resse
	Déclamérica de remources : Pour cal marci de déclarer vos ressources an	culer voe droits su 1er jærvier 2024. nuelles	> 54410	I DU FALISAIRAS. IERISMAN E
	Morradios neequete Pour trate d'informations complémentaires. Re	r votre dossile, votre Caf e tiescon inded vous a le rutinique Mes demarch	es. > Mon ad	resse coursel i a renseigner
	MES PRIEMENTS ET MES DRI	orts	^	Consulter ou restiller
	Mon demier palement is this 1233 149.80 €`	Mes polements et droits Mes attestations	>	
	Version and A	Mes resources	>	incernent vos ellocations.
	Mon guotient familiai 🕘 🛛 🕄	Mins dettes 154	>	Contactor ma Cal
	Telecharger me densider attestation	1000charger men mine comple de acounto		a
	MES DÉMARCHES		A	per mois, les deres à retern
_	Bo	20 6		Meriagenta

Le protégé sous tutelle morale autre que 4 accède à l'ensemble des fonctionnalités du caf.fr via son tableau de bord. Toutes les alertes sont cliquables et il accède à ses téléprocédures.

Ð Ma Caf - 45 Aides et démarches Ma Caf Le megazine Vies de Famille in compte > Mes ressources MES RESSOURCES CONSULTER OU DECLARER Consulter Déclarer Mes ressources annuelles Consulter Déclarer Mes ressources trimestrielles Rsa et Prime d'activité Consulter Déclare Mes ressources trimestrielles Aah Consulter Mes ressources Aide au logement

Mes ressources :

Le protégé sous tutelle morale "autre que 4" accède à la consultation et aux déclarations des ressources.



#### OFFRE TUTEUR MORAL 5, 6 et 8

### LE PROTÉGÉ SOUS TUTELLE MORALE "AUTRE QUE 4"



Rubrique : "Mes démarches "

Le protégé sous tutelle morale 5, 6 et 8 accède à la consultation et peut transmettre des documents.

	Version contrastée	Ma Caf - 45 Cou	uniers 😌
Accueil Actualités	Aides et démarches Ma Caf Le magazine Vies de Familie		
Accueil > Mon compte >	Mes démarches		
	MES DÉMARCHES		
	DÉLAIS DE TRAITEMENT	^	
	Votre Caf traite cette semaine (chiffres mis a jour le 19/06/2023)		
	Les demandes de Rsa et Aah* arrivées entre le 12/06/2023 et le 16/06/2023 Il est inutile de nous contacter si vous avez réalisé une demande après ces dates. Votre doss * Rsa : revenu de solidarité active. Aah : allocation aux aduttes handicapes	sier est en attente de traitement.	
	Les demandes de Rsa et Aah* arrivées entre le 12/06/2023 et le 16/06/2023 Il est inutile de nous contacter si vous avez réalisé une demande après ces dates. Votre doss * Rsa : revenu de solidarité active. Aah : allocation aux aduites handicapés A transmettre Ad	sier est en attente de traitement. consulter	
	Les demandes de Rsa et Aah* arrivées entre le 12/06/2023 et le 16/06/2023 Il est inutile de nous contacter si vous avez réalisé une demande après ces dates. Votre doss * Rsa : revenu de solidarité active. Aah : allocation aux aduites handicapés A transmettre Ad : allocation aux aduites handicapés	sier est en attente de traitement. consulter	
	Les demandes de Rsa et Aah* arrivées entre le 12/06/2023 et le 16/06/2023 Il est inutile de nous contacter si vous avez réalisé une demande après ces dates. Votre doss * Rsa : revenu de solidarité active. Aah : allocation aux aduites handicapés A transmettre A transmettre A de TRANSMETTRE UN DOCUMENT Vous devez transmettre des documents concernant exclusivement votre dossier.	sier est en attente de traitement. consulter	





### Les démarches accessibles au tuteur moral :

La personne morale agissant au titre d'une sauvegarde de justice, d'une curatelle renforcée, d'une tutelle, d'une mesure d'habitation familiale générale ou bien de mandat de protection future a accès, à présent, aux démarches en ligne suivantes :

- Déclarer les ressources trimestrielles RSA et Prime d'Activité de son protégé (à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025)
- Déclarer les ressources trimestrielles AAH du protégé
- Déclarer les ressources annuelles et les ressources pour les aides au logement
- Réaliser une demande d'aide au logement
- Déclarer les changements de situation du protégé
- Accéder à la demande D'allocation Journalière du Proche Aidant (Ajpa)
- Accéder à la déclaration d'avantage vieillesse/invalidité

Le déclarant reçoit un accusé de réception où est mentionné le protégé ainsi que le nom de l'organisme de protection.



### Les démarches accessibles au tuteur moral :

Les personnes morales agissant dans le cadre de mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial, de mesure d'accompagnement social personnalisé (niveau 2 et 3) et de mesure d'accompagnement judiciaire, accompagnent leurs protégés mais ne les représentent pas.

Par conséquent, ces personnes morales ne peuvent pas réaliser de démarches en lieu et place de leurs protégés.

			U U					
Allocataires *	Version contrastée	Information		0	⊘ Ma Caf - 45	Courriers	€Do	Déconnexion Q
Actualités Ai	ides et démarches Ma Ce	Cette action ne peut être réalisée qu	e par l'allocataire.					Revenir à l'espace tuteur
fon compte > Mes o	démarches	Fermer						
	MES DÉMARCHE		_					
	DÉLAIS DE TRAITEMEI	NT				~		
	Votre Caf traite cette sema	ine (chiffres mis a jour le 19/06/2023) :						
	Les demandes de Rs. arrivées entre le 12/0	a et Aah* Les autres dem. 6/2023 et le entre le 01/06/2 09/06/2023	andes arrivées 2023 et le					
	Il est inutile de nous contac	cter si vous avez réalisé une demande	après ces dates. Votre doss	ier est en attent	e de traitemer	t.		
	* Rsa : revenu de solidarité acti	ive. Aah : allocation aux adultes handicapé	ś.					
	Atr	ansmettre	Ac	consulter				
	TRANSMETTRE UN DO	OCUMENT						
	Vous devez transmettre des	documents concernant exclusivement	it votre dossier.					
				Transmettre	un document			
			•	_				

## FranceConnect+

### S'identifier avec FranceConnect+

Depuis la fin du mois de février, la solution FranceConnect+ apparaît sur la page d'authentification, en plus de celle de FranceConnect. À partir de mai 2025, seul FranceConnect+ sera proposé à l'usager.

#### Pourquoi cette évolution ?

Dans le cadre de l'évolution vers plus de sécurisation des services en ligne nécessitant une authentification, et afin de lutter contre les usurpations d'identité, la branche Famille fait le choix d'implémenter FranceConnect+ à la connexion au Compte, en remplacement de FranceConnect.

FranceConnect+ est une version plus sécurisée, reposant sur <u>l'identité numérique</u> : <u>https://franceconnect.gouv.fr/franceconnect-plus</u>.





## S'identifier avec FranceConnect+

#### Qu'est-ce qu'une identité numérique ?

L'identité numérique est une solution qui permet aux internautes de prouver leur identité en ligne, pour accéder à différents services, sans avoir besoin de créer plusieurs mots de passe. C'est comme une carte d'identité classique mais en ligne.

#### Comment acquérir une identité numérique ?

Si l'usager n'en possède pas déjà une, il doit la créer – gratuitement – chez l'un des fournisseurs d'identité présent sur le dispositif FranceConnect+, à date : L'Identité Numérique La Poste ou France Identité. Les conditions ne sont pas identiques selon les fournisseurs.

#### L'Identité Numérique La Poste https://lidentitenumerique.laposte.fr/



Conditions d'éligibilité :

- avoir plus de 18 ans ;
- posséder une pièce d'identité valide : carte d'identité, passeport ou titre de séjour (validité d'au moins 5 ans)
- avoir un numéro de téléphone mobile et un smartphone compatible (Android ≥12 et iOS ≥15).

Liens de téléchargement : lien Play Store (Android) / lien App Store (iOS).

## FRANCE IDENTITÉ

#### France Identité https://france-identite.gouv.fr/

- Conditions d'éligibilité :avoir plus de 18 ans ;
- posséder une carte d'identité nouvelle génération (au format carte bancaire);
- avoir un numéro de téléphone mobile et un smartphone compatible (Android ≥11 et iOS ≥16) disposant de la technologie NFC.

À noter : il est nécessaire, ensuite, de faire certifier son identité numérique France Identité en mairie. Liens de téléchargement : <u>lien Play Store (Android)</u> / <u>lien App Store (iOS)</u>



## Les démarches en ligne

Déclaration trimestrielle pour les travailleurs indépendants, bénéficiaires d'une Allocation Adulte Handicapé (Aah)

### Déclaration trimestrielle pour les travailleurs indépendants bénéficiaires d'une Allocation Adulte Handicapé (Aah)

Les allocataires travailleurs indépendants bénéficiaires d'Aah ne pourront plus valider leurs déclarations trimestrielles de ressources en ligne à vide.

À compter de mars 2025, en l'absence de revenus professionnels indépendants, le bénéficiaire d'Aah sera obligé de cocher la case « aucun de ces trois mois » (illustration A) ou de renseigner des ressources à zéro (illustration B)

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire			
Il s'agit des revenus :			
<ul> <li>perçus en France ou à l'étranger, même non imposables en France</li> <li>avant prélèvement à la source au titre de l'impôt, retenue ou saisie (et non pas le montant net social)</li> <li>des mois où ils sont perçus (ex: si le salaire est versé le 4 avril, il doit être déclaré pour le mois d'avril)</li> </ul>	II s'agit de votre chiffre d'affaires br Le montant est saisi sans les centi	rut du mois pour chaque nature d'activité. imes (pour 123,89 saisir 123).	
Ne pas déclarer les prestations familiales versées par la Caf ou la CMSA et les primes exceptionnelles de pouvoir d'achat. Le montant est saisi sans les centimes (pour 123,89, saisir 123).	Nature de l'activité inc	dépendante	
	Montant avril 2024	0 €	
Revenus à déclarer	Montant mai 2024	0 €	
Revenus non salarlés hors auto-entrepreneurs			
Cochez les mois où , a reçu ces revenus	Montant juin 2024	0 €	
avril 2024			
mai 2024			
Aucun de ces trois mois			
		Illustration B –	
Précédent Quitter Continuer	déclaratio	on trimestrielle d'un micro-ent	reprene
			-
Illustration A –			

déclaration trimestrielle travailleur indépendant

## Aide aux Victimes de Violences Conjugales

### Création d'un simulateur pour l'Aide aux Victimes de Violences Conjugales (Avvc)

À compter de mars 2025, un simulateur d'Aide aux Victimes de Violences Conjugales est mis à disposition pour les allocataires connus et identifiés (illustration A) que les non-allocataire (ou personne non authentifiée)(illustration B).



Illustration A Accéder au simulateur depuis mon tableau de bord

Caf-fr Allocataires Professionnels	Contraste Ma Caf Le magazine Vies de familie	
Q amanté esteves 1102005 Une aide financière pour faciliter le départ en colo des enfants de 11 ans + Let EMTICLE	O Intellinence 11 0000 Pour mieux vous informer sur la séparation : votre avis compte ! + use cumcte	0 second discoveryment 1702203 14 mars 2025 : atolier futurs parents 3 Bussy-st-Georges +UKESKITCH
	Toutes les actualités	
Bonjour, comment la Caf peut vous aider ? Cuile due solt votre situation nous pourdrs root abor	Vie personnelle - capit - draamse - draamse - strate -	Via professionnelle - Enerie - Nerie - Prime drachtil - Travali af Karagen - Travali af Karagen - Interalie
Logement - Arts au logenent - Canadat - Canadat - Hebregenent - Mebregenent	Handicap Altoration and adults handicapit Services et aldes par le travait Altoration Altoration Manager Altoration Manager Altoration Mana	Accident de vie 4. Koupidastion 5. Dobe d'an adult 1. Risserion 5. Soldami Commer
Que souhaitez-vous faire	aujourd'hui ?	
Faire une simulation Dema	کو تی nder une prestation Modifier ma si	Télécharger une attestation
	llustration	В

Accéder au simulateur depuis l'accueil du site

# RSA/Prime d'Activité : confirmation de situation lors d'une déclaration de ressources

# RSA/Prime d'Activité : confirmation de situation lors d'une déclaration de ressources

À compter de mars 2025, afin d'inciter d'avantage l'allocataire à vérifier, et éventuellement modifier, sa situation professionnelle et/ou celle de son conjoint, une confirmation des situations professionnelles connues sera nécessaire avant de pouvoir déclarer les revenus trimestriels.

MON PROFIL		Confirmation de situation professionnelle	
Pour veilider l'ensemble des éléments de votre dossie Votre profil a changé ? Pour mettre à jour votre situat	er oliquer sur « Confirmer man profil ». tion, oliquez sur le areyon.	a une activité non salariée	
SITUATION FAMILIALE 🖌	SITUATION PROFESSIONNELLE 🖌	a dife activite non salariee.	
MME	мме	a une activité non salanée.	
maniae depuio la 5 deptembre 2006 Aveo MB ne .	Activite extensione ∰ Pegrom genteral Pegro attachite : France Depuia le 1 exprementere 2015 MR Activite extensione ∰	Je confirme que ces informations sont exactes.	
	Regime général Paya destinte : Fience Depuis le 28 novembre 2002	Modifier Confirmer	
ENFANTS ET AUTRES PERSONNES 💉			
CLEMENCE reside en l Goolarisée dans un établissement BAPTISTE reside en Fran Goolarisé dans un établissement	France	L'allocataire doit	
DÉCLARER UNE GROSSESSE 🥖	DÉCLARER UNE NAISSANCE 🖌	Cochor la casa « in confirme que cos informations cont exactos » puis cliquer s	
ADRESSE 🧪	ADRESSE MAIL ET TÉLÉPHONES 🧪	- Cocherna case « je confirme que ces informations sont exactes » puis cliquer	
9	Mail:	« commer »	
FRANCE Depuio le 11 janvier 2021	Fixe: *******	Ou	
COORDONNÉES BANCAIRES 🖌		<ul> <li>Cocher la case « Modifier» pour mettre à jour si situation professionnelle (ou cel du/de la conjoint(e)).</li> </ul>	
Titulaire(e) du compte : Mr cu Mme IBAN : XXXXX XXXXX XXXXX XXXXX XXXXX BIC :			
	Confirme margarit		

L'allocataire doit cocher la case et cliquer sur « Confirmer » pour accéder à sa déclaration trimestrielle.







Fin mars, la Caf du Var change d'adresse : cap sur le quartier de La Loubière !

Retrouvez nous au 75 chemin de La Loubière à Toulon.



Notre nouvelle adresse postale : CAF DU VAR TSA 51369 83083 TOULON CEDEX

... NDUVEAU LIEU, NOUVEAU LIEN 💡

# Merci!